

LA DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NANCY

engage une procédure d'appel à candidatures pour l'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Metz (57)(article 18 du décret 2010-720 du 28 juin 2010).

Périmètre d'implantation : à Metz, rue de Sarre et rue de Picardie. Un plan est consultable auprès du service repris infra.

Dépôt des candidatures du 1^{er} mai 2021 au 30 juin 2021 par signature du cahier des charges déposé à la Mairie de Metz, 1 place d'Armes – J. F. Blondel à Metz (57) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h et à la Direction Régionale des Douanes de Nancy, 9 rue Pierre Chalnot à Nancy (54) du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 14h à 16h.

Cahier des charges à l'Accueil Hôtel de Ville.